

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le six janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Délibération n° 2026 - 02 Conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Absents excusés et représentés : 0 Nombre de conseillers ayant participé au vote : 10 Date de convocation : 30/12/2025 Date d'affichage : 30/12/2025	PRESENTS : DEPREZ François – LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - GROS André – DUBREUIL Brigitte - AUTIGEON DURAND Emmanuelle - PIALAT Alain - PARIS René - BARAS Philippe - DOYEN CHAPPE Magali - COLAS MARTIN Gaëlle. EXCUSES : AKA Alain - ABADIE Laurent - TROUILLET Gwendoline - MARTINS Olivier - MARTINEZ Harold. SECRETAIRE DE SEANCE : AUTIGEON DURAND Emmanuelle
OBJET	EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT) POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LE GRAND OUEST TOULOUSE AGGLOMERATION » POUR LE TERRITOIRE BONREPOS SUR AUSSONNELLE, AUX COMPETENCES « EAU » et « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération du SIECT du 9 décembre 20205 votant :

- l'extension de son périmètre d'intervention pour la communauté d'agglomération « Le Grand Ouest Toulousain Agglomération » pour le territoire de Bonrepos Sur Aussonnelle aux compétences « eau » et assainissement non collectif » et engageant la procédure correspondante de l'article L 5211-20 du CGCT.

Après examen, le Conseil Municipal :

- **approuve l'extension du périmètre d'intervention du Syndicat Intercommunal des eaux des Coteaux du Touch, comme voté par celui-ci.**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, pendant un mois et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,
Le Maire, François DEPREZ

